

# Mairie de Bayonvillers

## CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 septembre 2023

L'année deux mille vingt-trois, le jeudi 14 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Bayonvillers s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Bayonvillers, sous la présidence de M. Xavier PALPIED, Maire.

La séance est ouverte à 20 heures.

Après appel des délégués, il est constaté que le quorum est atteint.

Étaient présents : M. Fabrice BÉCU, Mme Marie-Thérèse CZUJOWSKI, Mme Jeanine MARMIGNON, M. Xavier PALPIED, M. Florent TERRIER et Mme Céline SZYMUSIAK

Excusés : M. Sylvain DERAÈVE, M. Nicolas DILLIES, Mme Marie ROUSSELLE, Mme Amélie DUMONTIER et M. Claude FOUCART

Florent TERRIER est désigné secrétaire de séance. Après lecture par Florent TERRIER du procès-verbal de la séance du 14 juin 2023, celui-ci est adopté à l'unanimité.

### **1. Environnement – SIEP du Santerre : avis rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'eau – exercice 2022**

Il est fait rappelle, que le Code Général des Collectivités Territoriales stipule dans ses articles D.2224-1 D.2224-5, que selon le Conseil municipal de chaque Commune adhérant à un établissement public de coopération intercommunale et ayant délégué sa compétence en matière d'eau potable est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement.

Le rapport reçu doit être présenté par Le Maire au Conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le Conseil Municipal, Entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré,

- Adopte à l'unanimité le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable du SIEP du Santerre au titre de l'année 2022.

### **2. Finances – Expérimentation du Compte Financier Unique (CFU)**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'afin d'anticiper le remplacement du compte de gestion et du compte administratif par un document unique appelé le Compte Financier Unique, la Direction Générale des Finances Publiques propose aux communes volontaires remplissant toutes les conditions techniques de participer à l'expérimentation du CFU.

La mise en place du CFU vise plusieurs objectifs :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ;
- Améliorer la qualité des comptes ;
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permettra de mieux éclairer les assemblées délibérantes et pourra ainsi contribuer à enrichir le

débat démocratique sur les finances locales.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire, et en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents utiles afin d'expérimenter le passage au Compte Financier Unique.

### **3. Administration – présentation étude mutuelle solidaire pour les habitants de la commune**

Monsieur PALPIED fait un retour concernant l'étude pour la mise en place d'une mutuelle solidaire.

Un sondage aux des habitants avait été réalisé. Une consultation a été ouverte auprès de 3 organismes : AESIO, MOAT et THELEM.

Dans un souci de transparence MME CZUJOWSKI ne participera ni aux débats ni au vote.

Monsieur PALPIED explique que le Conseil peut : soit choisir 1 prestataire ou soit en sélectionner plusieurs. Une lecture des offres est présentée. Les prestataires ont été consultés sur la même base avec 3 types de foyer : 1 personne seule, un couple avec 2 enfants et un couple de personnes retraitées.

MOAT et AESIO sont des entreprises spécialisées en matière de mutuelle communale. THELEM est une entreprise de proximité avec un siège situé à Villers-Bretonneux. Il est difficile de comparer les mutuelles sur le contenu dans la mesure où cela dépend des besoins de chacun en matière de couverture santé.

M. TERRIER appuyé par d'autres conseillers, suggère de privilégier les entreprises locales.

Il est rappelé que la Commune conventionne avec le prestataire à titre gratuit. Des permanences spécifiques seront proposées aux habitants.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire et en avoir délibéré à l'unanimité :

- Valide la proposition de l'entreprise THELEM,
- Autorise le Maire à conventionner avec cet organisme afin de mettre en place une mutuelle communale sur le territoire de Bayonvillers,

Une information sera faite aux habitants.

### **4. Ressources humaines – Modification de la durée hebdomadaire de travail du poste d'adjoint technique et mise à jour du tableau des effectifs**

Le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu de l'évolution de la charge de travail du service technique, il est proposé de revoir la durée hebdomadaire. Pour rappel, la Commune a décidé de passer par un prestataire pour une partie des espaces verts.

Le Maire propose à l'assemblée :

- La suppression de l'emploi d'Adjoint technique à temps non complet à raison de 30 heures hebdomadaires relevant de la catégorie à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019 (annualisé).
- La création d'un emploi d'Adjoint technique à temps non complet à raison 16 heures hebdomadaires

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis du Comité technique paritaire réuni le 6 juin 2023,

Le Conseil Municipal, Entendu l'exposé du Maire  
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier comme suit le tableau des emplois :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)	STATUT
<b>Filières administrative</b> Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	C	1 (pourvu)	TNC : 15 h	Titulaire
<b>Filières technique</b> Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	C	1 (non pourvu)	TNC : 2 h	NT
Adjoint technique	C	1 (pourvu)	TNC : 16 h	NT
<b>TOTAL</b>		3		

- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Monsieur PALPIED explique que le service technique emploie actuellement un agent en CDD sur la base d'un accroissement temporaire d'activité. Il est proposé de renouveler le contrat sur les mêmes bases pour 6 mois. L'agent actuellement en place se montre efficace et autonome dans son travail. Le Conseil salue la qualité de cet employé qui s'attache à veiller au bon entretien du matériel et des équipements de la Commune.

Monsieur Le Maire ajoute que prochainement, il y aura l'ouverture à candidature pour le poste d'adjoint technique évoqué ci-dessus.

## 5. Questions diverses

- ✓ Campagne chats errants : Monsieur PALPIED fait un point sur la procédure en cours concernant la gestion des chats sauvages sur Bayonvillers.

Il tient particulièrement à remercier Mme POLY qui s'est portée volontaire quant à la réalisation de cette opération. En effet, il fallait mettre en place une zone de nourrissage et de piégeage. Cela permet d'attraper les animaux en sécurité et sans danger pour eux. Ils sont ensuite déposés chez un vétérinaire sélectionné par la mairie pour vérification.

Monsieur PALPIED explique que Mme POLY se déplace régulièrement chez le vétérinaire. Dans un cas sur deux l'animal est domestique et identifié. Monsieur le Maire souhaite indemniser Mme POLY quant à ses frais de déplacements. Le conseil valide cette suggestion.

- ✓ Colombarium : comme évoqué lors du dernier conseil, Monsieur PALPIED explique qu'à ce jour, il reste une case dans l'espace columbarium du cimetière. Il présente un chiffrage des pompes funèbres Dubosqueille relatif à la mise en place de 3 nouvelles cases pour la somme de 3 484 € TTC. Suivant la demande, il conviendra de réfléchir à l'ajout de nouvelles cases.
- ✓ Investissement matériel : afin d'aménager la salle du conseil municipal, Monsieur PALPIED dit qu'une étude va être réalisée concernant l'acquisition de tables et chaises pliantes. Il ajoute que dans le bâtiment annexe à la mairie, des cours de yoga auront lieu chaque mardi soir.
- ✓ Travaux voirie : Monsieur PALPIED remercie la Communauté de Communes pour les travaux de terrassement réalisés chemin de Morcourt.
- ✓ Sécurité routière : la Commune va étudier l'acquisition d'un miroir routier qui pourrait être mise en place sur le chemin du tour de ville au niveau de la chapelle. Cet axe est dangereux et manque de visibilité.
- ✓ Travaux en cours : Monsieur le maire expose que le projet de réhabilitation de la mairie avance. Une rencontre aura lieu prochainement avec l'AMO et la FDE. Par ailleurs, il est annoncé la réception d'une déclaration d'ouverture de chantier concernant le projet éolien du moulin blanc. Un état des lieux sera fait en présence de l'intercommunalité.
- ✓ Feux sauvages : Mme Céline SZYMUSIAK constate régulier de feux sauvages sur Bayonvillers et plus particulièrement rue de la pace. Ce type d'agissement est inconscient et dangereux au regard des conditions de sécheresse sur notre territoire. M. PALPIED dit qu'il ne faut pas hésiter à appeler les pompiers. La mairie est régulièrement interpellée par la Préfecture sur le niveau de sécheresse. Il est rappelé qu'il est strictement interdit de brûler les déchets. Il y a des points de collectes sur la Commune et des déchetteries à proximité.
- ✓ Noël 2023 : il est proposé de réfléchir dès maintenant aux festivités de Noël. Cette année ce temps aura lieu le Dimanche 17 décembre. Il est présenté plusieurs types de spectacles. Il conviendra de réserver rapidement. Le conseil valide la proposition de spectacle de la troupe MARISKA et l'organisation de cette opération avec notamment un cadeau offert aux enfants de la Commune. Les familles devront s'inscrire. Une demande de subvention a été réalisée auprès du département au titre des dotations cantonales.
- ✓ 100 ans des cloches de l'église de Bayonvillers : à l'occasion de ce temps fort, une messe

spéciale aura lieu le 30 septembre. Une information aux habitants sera réalisée.

- ✓ Salle polyvalente : M. PALPIED félicite une nouvelle fois Fabrice BECU concernant la gestion de la salle polyvalente. Un nettoyage en profondeur des sols de la salle est nécessaire et une révision du lave-vaisselle.
- ✓ Comité des fêtes de Bayonvillers : Fabrice BECU président du Comité des fêtes de Bayonvillers fait retour de la dernière manifestation organisée. La soirée année 80 a eu un fort succès malheureusement le nombre de bénévoles était insuffisant. Ce constat est régulier d'année en année.

Cette association organise habituellement le 14 juillet, la réderie, participe au colis des aînés et organise un voyage pour les jeunes. Cependant, il manque de bénévoles.

Il annonce qu'il n'y aura pas de voyage et explique que très peu d'enfant de Bayonvillers s'y inscrivent (une quinzaine).

Plus de questions n'étant à l'ordre du jour, Monsieur Le Maire tient à remercier les participants et lève la séance à 22 h 15

Le secrétaire

Le Maire,

F. TERRIER

Xavier PALPIED.